

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 31 mai 2021  
N° CD-2021-5-8-10

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de la CeA d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2021 par l'affectation du résultat cumulé constaté à la clôture 2020 des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ainsi que par l'adoption de nouvelles inscriptions budgétaires.

Le projet de décision modificative n°1 (budget supplémentaire) qui est proposé à l'approbation de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire qui affecte durement notre territoire.

Dans la continuité des décisions prises par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dès le début de cette crise en 2020, et afin de soutenir les acteurs locaux et l'ensemble des alsaciens dans cette période difficile, la CeA a décidé de mettre en place un plan de rebond d'un montant de près de 330 M€ sur la période 2021-2023, dont 90 M€ en 2021.

Jouant son rôle d'amortisseur social, la Collectivité souhaite ainsi sauvegarder l'activité, soutenir les secteurs fragiles, redonner des perspectives en matière d'emploi, libérer les activités du quotidien au moyen de dispositifs innovants et investir dans les projets structurants du territoire.

Ce sont ainsi plus de 63 M€ qui auront été engagés en fonctionnement et en investissement une fois que la DM1 aura été adoptée, étant entendu qu'un montant de plus de 26 M€ devrait encore être inscrit au second semestre 2021 en investissement.

Dans le cadre de la présente décision modificative, les dépenses de fonctionnement augmentent de 37,808 M€, de même que les recettes de fonctionnement à hauteur de 19,471 M€, portant ainsi le déficit de la section de fonctionnement à - 18,336 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses augmentent de 40,061 M€ et les recettes de 8,976 M€, portant le déficit d'investissement à - 31,085 M€.

Cette situation aboutit à un déficit budgétaire global de - 49,422 M€.

Pour financer cette décision modificative, il est proposé schématiquement de couvrir le déficit de fonctionnement en utilisant le résultat reporté de fonctionnement, de couvrir le déficit d'investissement en utilisant le résultat reporté d'investissement et d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2020 à la couverture du besoin de financement en investissement.

Le solde du résultat de fonctionnement après intégration des demandes nouvelles de la DM1 (98,1 M€), ainsi que le solde du résultat d'investissement (16,3 M€) pourraient être équilibrés par la constitution de réserves de crédits pour lutter contre la crise sanitaire et par la diminution de l'inscription d'emprunt.

Ainsi abondé, le budget 2021 serait porté à 2 177 M€ (contre 2 025 M€ au budget primitif), soit +152 M€.

## I. Les propositions budgétaires des services

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une lecture du projet de DM1, issu des propositions budgétaires des services et purgé des mouvements comptables, du résultat d'exécution 2020 et de l'inscription d'emprunt.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	37 807 900,90 €	19 471 442,52 €
<i>épargne</i>	-18 336 458,38 €	
<b>Investissement</b>	40 061 460,30 €	8 975 903,45 €
<b>déficit investissement</b>	-31 085 556,85 €	
<b>Résultat DM1</b>	-49 422 015,23 €	

### 1.1 Des recettes de fonctionnement en hausse

Les recettes de fonctionnement proposées au budget supplémentaire sont en hausse de +19,5 M€, hors reprise des résultats 2020 (+116,4 M€).

#### Les principaux mouvements sur les recettes de dotations et de fiscalité : +19,1 M€

- +13,4 M€ de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) suite à la réception de la notification 2021 ;
- +5,2 M€ sur les « autres créances » suite à l'arrêt 19/000286 du 30 avril 2019 de la Cour d'Appel de Colmar (filiales bangladaises) portant condamnation de deux passeurs ayant fait entrer illégalement des Mineurs non accompagnés sur le territoire bas-rhinois, étant entendu qu'il est proposé de constituer une provision pour un montant équivalent, les débiteurs n'étant sans doute pas solvables ;

- +2,9 M€ sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) suite à la réception de la notification 2021 ;
- +1,9 M€ au titre de la fraction de TVA versée à la CeA suite au transfert de la taxe foncière aux communes, au vu de la notification 2021 réceptionnée ;
- -0,9 M€ correspondant au réajustement des reprises de provision afférentes aux admissions en non-valeur pour le RSA (proposition de 350 K€ en DM1, contre 1,3 M€ prévus au BP 2021) ;
- -1,1 M€ sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (DCP) suite à la réception de la notification 2021.

**Les principaux mouvements hors COVID sur les politiques publiques : +2,7 M€**

- +1,3 M€ de financement exceptionnel de l'Etat pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'aide sociale à l'enfance en 2020 ;
- +0,4 M€ au titre de la redevance EDF pour le barrage de Kembs ;
- +0,4 M€ pour le remboursement des frais et de mise à disposition du personnel (facturation totale du personnel mis à disposition de l'ATIP 67).

**Les principaux mouvements directement liés à la COVID-19 : -2,2 M€**

- -2,6 M€ sur la programmation culturelle du Château du Haut-Koenigsbourg pour tenir compte de la fermeture de l'établissement ;
- -0,5 M€ sur la programmation culturelle du Vaisseau pour tenir compte, là encore, de la fermeture de l'établissement ;
- +0,9 M€ sur les recettes de tickets restaurant suite à la généralisation du télétravail dans le contexte sanitaire actuel.

## 1.2 Des dépenses de fonctionnement ajustées

Les dépenses de fonctionnement proposées à la DM1 sont en augmentation de +37,8 M€.

### **Solidarités +12,9 M€**

**Insertion et logement +10,4 M€, dont :**

- +10,0 M€ sur le RSA pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires ;
- +0,6 M€ pour les subventions aux structures d'insertion par l'activité économique (4 nouvelles structures et réajustement des crédits versés) ;
- +0,2 M€ dans le cadre du plan de relance pour la création d'un fonds de soutien financier destiné à appuyer les initiatives locales en matière d'aide alimentaire et à renforcer les dispositifs d'aide psychologique à destination des étudiants.

**Autonomie +2,0 M€, dont :**

- +1,2 M€ pour le transport scolaire des personnes en situation de handicap (réajustement pour tenir compte notamment de l'augmentation de 15% du nombre d'enfants transportés) ;
- -0,5 M€ sur l'APA établissement (réajustement des prévisions).

### **Ressources +11,0 M€**

**Finances +6,9 M€, dont :**

- +6,8 M€ au titre des provisions : +5,2 M€ en contrepartie du titre qui sera émis à l'encontre des personnes condamnées, en vertu de l'arrêt de la Cour d'Appel de Colmar relative aux filières bangladaises, +1,4 M€ liés à la reconstitution de la provision pour les indus RSA.

**Informatique +1,6 M€, dont :**

- +1,0 M€ pour assurer la convergence des infrastructures bas-rhinoises et haut-rhinoises (expertises externes, chefferie de projets complexes, externalisation de la maintenance courante, sécurisation et cartographie SI).

**Collèges (bâtiments) +1,5 M€, dont :**

- +1,3 M€ pour l'externalisation de prestations de nettoyage et des espaces verts des collèges du fait de la crise sanitaire.

**Bâtiments hors collèges +0,8 M€, dont :**

- +200 K€ pour la mise en place d'un vaccinodrome à l'Hôtel du Département de Strasbourg pour une durée de 4 mois minimum (frais de gardiennage, électricien et nettoyage), dont 30 K€ en investissement.

**Ressources Humaines +6,1 M€, dont :**

- +4,2 M€ sur la masse salariale des agents ;
- +1,7 M€ pour les tickets restaurant suite à la généralisation du télétravail dans le contexte sanitaire actuel ;
- +0,15 M€ dans le cadre du plan de relance pour accroître la mobilisation de jeunes en service civique et +0,1 M€ pour développer les offres de stage.

**Education Culture Patrimoine et Sports +3,4 M€****Culture et patrimoine +2,7 M€**

- Crédits essentiellement affectés aux actions du plan de relance.

En effet, une attention particulière sera portée au renforcement du soutien accordé aux acteurs de la culture des territoires.

Ainsi, avec le projet de billetterie solidaire doté d'un montant de 1 M€ pour 50 000 places environ, la CeA subventionnera des billets destinés aux jeunes, aux personnes en parcours d'insertion, aux seniors ou aux personnes en situation de handicap afin d'encourager le retour de ces publics dans les lieux de culture.

Par ailleurs, la CeA prévoit de consacrer un budget de 1 M€ proposés en DM1 2021 à l'accompagnement des programmations culturelles dans les territoires, au travers de contrats culturels passés avec les 40 intercommunalités alsaciennes.

En outre, la CeA accordera des soutiens en trésorerie aux structures culturelles non éligibles aux aides d'Etat pour un montant de 0,3 M€ et assurera le lancement d'une campagne de promotion de la « Destination Alsace » et de la « Marque Alsace » pour un montant de 0,2 M€.

Enfin, un budget de 0,22 M€ sera alloué au financement des appels à projets « Entrée des artistes » dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

**Aménagements, Territoires et Partenariats : +1,4 M€****Attractivité : -0,03 M€, dont :**

- -0,37 M€ liés à un réajustement de crédits au titre du fonds de soutien aux actions de proximité, au vu des dossiers réceptionnés ;
- +0,2 M€ dans le cadre du plan de relance, dont +0,1 M€ pour poursuivre le financement des chefs de projet centralité afin d'accompagner les territoires engagés dans des démarches de redynamisation des centralités et +0,1 M€ pour

soutenir les Plateformes d'Initiative Locale destinées à accompagner les bénéficiaires du RSA.

### **Education et jeunesse +0,5 M€**

- Crédits essentiellement affectés aux dotations versées aux collèges publics (frais de location des installations sportives et l'activité piscine, réparations des équipements de restauration).

### **Infrastructures, mobilités durables et transition écologique +2,0 M€**

#### **Routes-mobilités + 1,7 M€, dont :**

- +1,1 M€ au titre de la viabilité hivernale au vu du bilan des dépenses de viabilité hivernale 2020/2021 et des projections 2021/2022.

A noter l'inscription de 112,2 K€ correspondant à des dossiers de subventions votés mais non soldés en 2020.

### **1.3 Des recettes d'investissement en hausse**

Les recettes d'investissement proposées au budget supplémentaire sont en hausse de +9,0 M€, hors reprise des résultats 2020 (+47,4 M€) et appel à l'emprunt (-40,0 M€).

Les principaux mouvements :

- +3,1 M€ de FCTVA au vu des dépenses d'investissement 2020 retenues dans le cadre de la déclaration 2021 ;
- +2,3 M€ de recettes attendues au titre des projets routiers ;
- +2,1 M€ d'avances remboursables, dont +1,7 M€ pour l'ajustement de l'avance DMTO au titre de 2020 ;
- +0,4 M€ de recettes attendues au titre de l'aménagement du réseau transféré.

### **1.4 Des dépenses d'investissement ajustées**

Les dépenses d'investissement proposées au budget supplémentaire sont en hausse de +40,1 M€.

### **Infrastructures, mobilités durables et transition écologique +17,2 M€**

#### **Routes - mobilités +13,2 M€, dont :**

- +7,3 M€ pour les travaux neufs sur réseau routier ;
- +4,7 M€ pour l'aménagement des routes principales ;
- +2,4 M€ pour l'aménagement du réseau transféré.

*Entretien et exploitation du réseau routier +3,5 M€, dont :*

- +3,1 M€ pour la maintenance des routes.

Grands équipements de voirie +2,6 M€, dont :

- +1,7 M€ pour l'aménagement RN4-A351 aménagement multimodal.

#### **Environnement +4,0 M€**

Eau +3,3 M€, dont :

- +1,1 M€ pour le barrage de Kruth ;
- +1,0 M€ pour les rivières ;
- +0,8 M€ pour le canal de la Bruche.

## **Ressources +16,9 M€**

### **Collèges +14,0 M€, dont :**

- +6,3 M€ pour la maintenance lourde ;
- +4,8 M€ au titre des constructions neuves et restructurations globales ;
- +4,4 M€ au titre des restructurations partielles ;
- +0,9 M€ pour les opérations non programmées ;
- +2,4 M€ au titre des petites opérations.

### **Informatique +2,5 M€, dont :**

- +1,27 M€ au titre de l'informatique des collèges ;
- +1,26 M€ au titre des projets informatiques hors collèges.

### **Foncier +0,6 M€**

- Acquisitions foncières liées aux projets routiers et aux bâtiments.

### **Bâtiments +0,2 M€, dont :**

- +0,5 M€ pour les restructurations partielles des bâtiments (hors secteur routier) ;
- -0,6 M€ au titre des restructurations globales des centres médico-sociaux.

### **Finances -0,8 M€, dont :**

- -1,4 M€ pour le remboursement du capital de la dette ;
- +0,5 M€ au titre de l'avance remboursable relative à la vente de la sous-préfecture de Mulhouse.

## **Territoires +4,3 M€**

### **Attractivité +3,8 M€, dont :**

- +3,0 M€ au titre de l'enseignement supérieur et recherche (Cité Paul Appell, Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg, IRCAD3-Institut de recherche contre les cancers de l'appareil digestif) ;
- +0,8 M€ pour le soutien à l'économie (dont 2ème acompte du fonds de résistance et ajustement des crédits liés à la plateforme d'activités du Martelberg).

## **Education Culture Patrimoine et Sport +1,0 M€**

### **Education et jeunesse +0,9 M€**

- Pour des subventions aux collèges privés (2020 et 2021).

## **II. Proposition d'équilibre budgétaire de la DM1**

Le résultat 2020 à affecter dans le cadre de cette première étape budgétaire s'élève à 163,87 M€ (136,95 M€ pour 2019), dont 81,08 M€ au titre de l'affectation des résultats 2020 du Département du Bas-Rhin et 82,79 M€ au titre de l'affectation des résultats 2020 du Département du Haut-Rhin.

Ce résultat de 163,87 M€ se décompose de la manière suivante :

- 116,4 M€ en fonctionnement
- 47,43 M€ en investissement

A ce jour, le besoin de financement de la DM1 s'élève à 49,4 M€, soit :

- 18,3 M€ en fonctionnement
- 31,1 M€ en investissement

En finançant l'intégralité des demandes de la DM1 avec les résultats 2020, la situation budgétaire serait la suivante :

- 98,1 M€ en fonctionnement
- 16,3 M€ en investissement

Après un examen détaillé des propositions, il s'avère que les crédits du plan de rebond

(90 M€ en 2021) positionnés par les services en DM2 2021 s'élèvent à 26,5 M€ en investissement, étant précisé que tous les crédits de fonctionnement du plan auront été adoptés au terme de la DM1.

Dans ces conditions, il paraîtrait nécessaire d'anticiper la couverture de ce besoin à venir de 26,5 M€ dès la DM1, en y affectant le solde d'investissement (16,3 M€), ainsi qu'une partie du solde de fonctionnement à hauteur de 10,2 M€.

Il conviendrait également de réduire l'inscription d'emprunt, qui demeure actuellement à un niveau élevé de 199 M€, de 40,0 M€, là encore avec le solde de fonctionnement.

Ainsi, le financement global de ces mesures interviendrait grâce à un virement (1068) du fonctionnement vers l'investissement, à hauteur de 50,2 M€.

Le schéma serait le suivant :

#### **Investissement**

- Résultat d'investissement 2020 : 47,43 M€
- Solde de la DM1 : -31,1 M€
- Diminution de l'emprunt : -40,0 M€
- Financement Réserve plan de rebond : -26,5 M€

**D'où un solde négatif restant à financer : - 50,2 M€ (1068)**

#### **Fonctionnement**

- Résultat de fonctionnement 2020 : 116,4 M€
- Solde de la DM1 : -18,3 M€
- Financement du virement à la section d'investissement : -50,2 M€

**D'où un solde disponible en fonctionnement de 47,9 M€**, lequel serait mis en réserve pour faire face aux diverses sollicitations qui ne manqueront pas d'apparaître au second semestre 2021, au-delà des risques liés à la baisse des DMTO ou à l'augmentation du RSA.

#### Vision consolidée du projet de DM1

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	+66 594 460,30	+16 408 686,31
<b>Fonctionnement</b>	+85 725 198,40	+135 910 972,39

### Vision du budget 2021 post-DM1

		Dépenses	Recettes
<b>BP 2021 voté</b>	fonctionnement	1 539 562 897,89 €	1 673 730 624,14 €
	investissement	485 073 178,69 €	350 905 452,44 €
<b>Budget 2021 post DM1</b>	fonctionnement	1 625 288 096,29 €	1 809 641 596,53 €
	investissement	551 667 638,99 €	367 314 138,75 €

## III. Points divers

### 3.1 Provisions pour risques

Il est proposé de diminuer de -0,9 M€ **la reprise de provision** (recettes) afférente aux admissions en non-valeur pour le RSA au vu des montants réellement constatés dans le cadre de la présente DM1 (proposition de 350 K€ en DM1 contre 1,3 M€ prévus au BP 2021).

Par ailleurs, il est proposé de reconstituer la **provision pour les indus RSA** (dépenses) à hauteur de 1,4 M€ portant ainsi le montant total de la provision à 3,845 M€, afin d'atteindre le montant des restes à recouvrer déclarés par la Paierie de la CeA concernant le RSA.

En outre, suite à la condamnation des passeurs d'une filière clandestine bangladaise à verser plus de 5,2 M€ au Département et au vu de la faible probabilité de recouvrer les sommes dues, il est proposé de **constituer une provision** pour risques d'un montant équivalent.

Enfin dans le cadre de la passation d'un nouveau marché d'assurance responsabilité civile pour les jeunes majeurs, il est proposé de constituer une provision de 180 K€ pour couvrir le coût des franchises que la CeA pourrait être amenée à supporter.

### 3.2 Budget annexe du Foyer de l'enfance - ajustement de la dotation et reprise sur la provision pour risques

Pour tenir compte de l'augmentation des dépenses de personnel du Foyer de l'enfance prévue en DM1, il est proposé de réviser le montant de la dotation globalisée versée au Foyer à hauteur de 14 598 924,14 €. Le montant du prix de journée s'élève ainsi à 176,98 €.

Par ailleurs, il est proposé d'effectuer une reprise de la provision pour risques à hauteur de 17 000 € suite à l'indemnisation des heures supplémentaires et des congés payés non pris en raison de la crise sanitaire.

### **3.3 Virements entre chapitres**

Afin de se mettre en conformité avec l'obligation réglementaire de délibérer à l'occasion du vote du budget sur la limite maximale des virements entre chapitres budgétaires, il est proposé de modifier la délibération n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 en ajoutant le 15<sup>ème</sup> alinéa suivant :

« (Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace) - autorise le Président de la CeA à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel) inscrites au budget primitif 2021, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT. »

### **3.4 Association Sportive Berrwiller-Hartmannswiller - attribution d'une subvention**

Afin de rectifier le versement indu d'une subvention à l'Association Basket Club de Berrwiller-Staffelfelden au détriment de l'Association Sportive Berrwiller-Hartmannswiller, il est proposé :

- D'autoriser l'émission d'un titre de recette relatif à la subvention de 5 000 € (référence FAA00063) attribuée à l'Association Basket Club de Berrwiller-Staffelfelden par décision n° PCD 2020 27 du 8 juillet 2020 de la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin suite à l'accord de reversement émis par l'Association,
- D'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association Sportive Berrwiller-Hartmannswiller dans le cadre du Fonds d'Urgence Solidarités Associations Alsaciennes et d'autoriser son versement.

### **3.5 Montant reversé aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

Afin de préciser la répartition des montants alloués aux CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, il est proposé de modifier le douzième alinéa de la délibération n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 comme suit :

« (Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace) - décide d'attribuer aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu des délibérations n° CD/2020/039 du 15 octobre 2020 (Bas-Rhin) et n° CD-2020-6-1-2 du 23 octobre 2020 (Haut-Rhin), produit complémentaire garantissant aux CAUE une ressource totale de 1 440 000 € en 2021, dont 1 100 000 € pour le CAUE du Bas-Rhin et 340 000 € pour le CAUE du Haut-Rhin. »

### **3.6 Admissions en non-valeur des créances proposées pour 2021**

Les admissions en non-valeur, comprenant également les créances éteintes, sont des créances irrécouvrables correspondant aux titres émis mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le Payeur Départemental en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur prononcée par le Département ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Elle décharge de sa responsabilité personnelle et pécuniaire le Payeur Départemental.

Les propositions d'admission en non-valeur émanent du Payeur Départemental. L'admission en non-valeur a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances jugées irrécouvrables. Les motifs sont principalement l'insolvabilité selon les procès-verbaux de carence et de perquisition, la non-domiciliation à l'adresse indiquée, le décès du débiteur, les créances éteintes.

Le montant des admissions en non-valeur proposées pour le budget principal (compte 6541 créances admises en non-valeur), hors créances éteintes, s'élève à **416 629,83 €**.

Les créances éteintes (compte 6542 créances éteintes) s'élèvent quant à elles à **137 425,20 €** au total sur le budget principal.

Le total des admissions en non-valeur de la CeA se chiffre à **554 055,03 €**, étant entendu qu'un montant de 350 141,10 € sera couvert par une reprise de provision pour un montant équivalent.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir :

- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +152 319 658,70 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 176 955 735,28 €,
- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +1 096 268,69 € pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc d'Erstein à 5 623 531,69 €,
- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +1 287 499,10 € pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 16 021 249,10 €,
- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +385 852,54 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 2 840 082,54 €,
- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +35 294,51 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 668 694,51 €,
- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +1 985 371,35 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 15 328 176,35 €,
- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +1 316 939,11 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 327 006,53 €,
- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +192 967,05 € pour la Régie de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 838 967,05 €,

- Approuver la réinscription à concurrence de 112 222,00 € des restes à réaliser de fonctionnement 2020 (annexe 1),
- Décider d'admettre en non-valeur sur le budget principal des créances irrécouvrables pour un montant total de 554 055,03 €, dont 416 629,83 € pour les créances éteintes, conformément à l'annexe 2 de la présente délibération,
- Autoriser la reprise partielle de la provision pour indus RSA à hauteur de 350 141,10 €,
- Inscrire une provision complémentaire pour indus RSA d'un montant de 2 580 601,97 €, portant ainsi le montant total de la provision à 3 844 787,83 €.
- Décider de constituer une provision pour risques de 5 246 429,95 €, suite à l'arrêt 19/000286 du 30 avril 2019 de la Cour d'Appel de Colmar relatif aux filières bangladaises,
- Décider de constituer une provision pour risques de 180 000 € pour le coût des franchises que la CeA pourrait être amenée à supporter dans le cadre du nouveau marché d'assurance responsabilité civile pour les jeunes majeurs,
- Décider de réviser, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2021 à hauteur de 14 598 924,14 € et le prix de journée 2021 à hauteur de 176,98 €,
- Décider, sur le budget annexe du Foyer de l'enfance, une reprise de la provision pour risques à hauteur de 17 000 € suite à l'indemnisation des heures supplémentaires et des congés payés non pris en raison de la crise sanitaire,
- Modifier la délibération n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 en ajoutant le quinzième alinéa suivant : « (Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace) - autorise le Président de la CeA à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel) inscrites au budget primitif 2021, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT »,
- Autoriser l'émission d'un titre de recette relatif à la subvention de 5 000 € (référence FAA00063) attribuée à l'Association Basket Club de Berrwiller-Staffelfelden par décision n° PCD 2020 27 du 8 juillet 2020 de la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin suite à l'accord de reversement émis par l'Association,
- Attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association Sportive Berrwiller-Hartmannswiller dans le cadre du Fonds d'Urgence Solidarités Associations Alsaciennes et d'autoriser son versement,

- Modifier le douzième alinéa de la délibération n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 comme suit : « (Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace) - décide d'attribuer aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu des délibérations n° CD/2020/039 du 15 octobre 2020 (Bas-Rhin) et n° CD-2020-6-1-2 du 23 octobre 2020 (Haut-Rhin), produit complémentaire garantissant aux CAUE une ressource totale de 1 440 000 € en 2021, dont 1 100 000 € pour le CAUE du Bas-Rhin et 340 000 € pour le CAUE du Haut-Rhin. ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY